Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 36 (1898)

Heft: 16

Artikel: La presse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chau-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des der janvier, der avril, der juillet et der octobre.

S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les Juifs.

On a tant parlé des Juifs depuis quelques années, à l'occasion de l'affaire Dreyfus et du procès Zola, que nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant, d'une manière très abrégée et claire, l'histoire de ce peuple si cèlèbre dans les récits bibliques, et qui, maintenant, n'existe plus comme nation. Il est très curieux de relire les nombreuses péripéties par lesquelles il a passé, ainsi que les vicissitudes inouïes contre lesquelles il a dù lutter durant de longs siècles.

Aujourd'hui nous donnons un rapide coup d'œil sur l'histoire des Juifs, dès l'origine à la dispersion. Dans un prochain article, nous verrons la situation faite, dans les diverses parites du monde, à ce peuple dont l'existence a été si extraordinairement mouvementée.

Les Juifs sont désignés aussi sous les noms d'Hébreux (d'Heber, l'un des ancêtres d'Abraham) ou d'Israélites (du mot Israël, surnom donné à Jacob). Le nom de Juif, qui vient de Juda, ne date que de la captivité de Babylone; il prévalut parce que ce sont les habitants du royaume de Juda qui, les derniers, furent soumis à la domination étrangère.

Le peuple juif reconnaît pour père Abraham, qui quitta la Chaldée pour aller s'établir dans le pays de Chanaan, où devait se fixer plus tard la nation dont il fut le père

il fut le père.

A la mort d'Abraham, avec qui avait commencé le gouvernement patriarcal, le pouvoir passa à son fils Isaac, qui le transmit lui-même à Jacob, l'un de ses enfants. Après avoir séjourné et s'être marié en Mésopotamie, Jacob retourna dans le pays de Chanaan et y devint le père de douze fils qui furent les chefs des douze tribus du peuple de Dieu.

Appelé ensuite en Egypte où son fils Joseph s'était élevé au rang de premier ministre du Pharaon (nom commun sous lequel on désignait les anciens rois d'Egypte), Jacob s'établit dans la terre de Gessen (en basse Egypte) avec toute sa famille, alors composée de 70 personnes (4729 av. J.-C.). Ses descendants s'y multiplièrent au point que les Pharaons, effrayés de leur nombre, les soumirent à la servitude et aux travaux les plus rudes, et finirent par ordonner la mort de tous les enfants mâles, qui furent jetés dans le Nil.

L'un de ces enfants, Moïse, sauvé des eaux par la fille même du Pharaon, fut élevé dans le palais et instruit dans toutes les sciences des prêtres égyptiens. A l'âge de 40 ans, Moïse alla dans la terre de Gessen visiter ses frères opprimés. Là, il tua un Egyptien qui maltraitait un Israëlite, et pour échapper à la colère du Pharaon, s'enfuit dans le désert de Madian, où il épousa Séphora, fille de Jéthro, prêtre du pays. Dès lors, pendant quarante années nouvelles, gardien des troupeaux de Jéthro, il mena, dans la solitude, la vie patriarcale. Puis Dieu lui apparut sur le mont Oreb et lui ordonna d'aller délivrer les Israëlites. On sait que dans cette mission il ne put triompher de la résistance du Pharaon qu'en frappant l'Egypte de dix grandes plaies.

Sous le commandement de Moïse, les Israëlites se mirent en marche vers le pays de leursancêtres, qu'ils appelaient la *Terre promise*, et traversèrent d'abord miraculeusement la *Mer Rouge*, dont les eaux engloutirent derrière eux l'armée égyptienne qui les poursuivait. Arrivés dans le désert, ils y passèrent quarante années au milieu des vicissitu-

des d'une vie nomade, et y reçurent de Dieu, au pied du Mont *Sinaï*, cette loi admirable qui devait être leur code religieux, civil et politique.

Josué succéda à Moïse, qui mourut en 1605. Plus heureux que son prédécesseur — qui n'avait fait qu'entrevoir la Terre promise, — il y conduisit son peuple, et après avoir combattu les nations qui lui en disputaient la conquête, il partagea le pays en douze tribus.

Avec l'établissement définitif des Israëlites dans le pays de Chanaan, commence réellement l'ère de leur nationalité (1580 av. J.-C.).

Après Josué le gouvernement fut confié a un *Conseil d'anciens*, jusqu'à l'époque où les Israëlites, tombés dans la molesse et l'idolâtrie, furent soumis à plusieurs servitudes.

soumis à plusieurs servitudes.
Alors parurent les *Juges* qui, choisis par le peuple, eurent la difficile mission de gouverner des tribus indociles.

Le gouvernement devint ensuite monarchique. Les Juifs eurent pour premier roi Saül, et après lui David et Salomon.

David fut le chef de la famille d'où sortit plus tard le Messie.

Ces trois princes établirent la domination des Hébreux sur tout l'ancien pays de Chanaan. Mais à la mort de Salomon, les tribus se divisèrent, et de ce schisme naquirent deux Etats: le royaume de Luda, qui resta fidèle à la race de ces rois et reconnut l'autorité de Roboam, fils de Salomon; et le royaume d'Israël, qui élut pour roi Jéroboam.

Cette division amena entre les deux Etats rivaux une suite de guerres qui préparèrent leur chute commune.

Le royaume d'Israël fut détruit par Salmanasar, roi d'Assyrie, en 748 avant J.-C. Après avoir pris Samarie, la capitale, il emmena une partie des habitants en captivité à Babylone.

Un siècle plus tard, Nabuchodonosor, roi de Babylone, envahit aussi le royaume de Juda, prit Jérusalem d'assaut, détruisit le temple et réduisit en esclavage le plus grand nombre des Juifs.

Après 70 ans de captivité, les Juifs obtinrent, de Cyrus, la permission de rentrer à Jérusalem. C'est depuis cette époque que le pays de Chanaan reçut le nom de Judée. Le peuple juif, gouverné par de grands-prêtres ou grands sacrificateurs, travailla à reconstituer sa religion et sa nationalité. Le temple fut relevé. Mais la paix dont il avait joui sous les rois de Perse, fut tout à coup troublée par l'invasion d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine. Soumise aux armes de ce conquérant, la Judée échut en partage à l'un de ses successeurs, Ptolémèe, roi d'Egypte; elle passa ensuite sous la domination du roi de Syrie, puis restituée aux rois d'Egypte, et rentra enfin sous le joug des Seleucides, dynastie macédonienne qui régna sur la Syrie et la Haute Asie, après la mort d'Alexandre.

Accablés de vexations, persécutés dans leur culte, les Juifs se soulevèrent contre Antiochus, roi de Syrie, et se rendirent indépendants sous la conduite des *Macchabées*, famille de Juifs, princes et grands sacrificateurs, qu'on désignait aussi sous le nom d'Asmonéens. Les Macchabées reçurent la souveraineté héréditaire sous le titre de Grands pontifes, puis sous celui de roi.

Mais des divisions survenues dans la famille

royale amenèrent l'intervention des Romains. Ceux-ci imposèrent aux Juifs un roi étranger, *Herode* l'Iduméen, qui avait servi leurs intérêts, et Hérode se plaça sur le trône des Macchabées (an 40 av. J.-C.) Les Romains acquirent ainsi une influence considérable dans la Judée; dont ils devinrent les seuls maîtres après la mort de ce roi.

On sait que ce fut sous le règne d'Hérode que naquit Jésus-Christ, dont la naissance avait été annoncée à Marie par l'ange Gabriel, et révélée aux Mages d'Orient par une étoile miraculeuse qui les conduisit à Bethléem.

Hérode, inquiété par la venue du Messie, que les Mages appelaient le roi des Juifs, ordonna qu'on mit à mort tous les enfants de deux ans et au-dessous, nés à Bethléem ou dans ses environs. C'est alors que Joseph et Marie s'enfuirent en Egypte avec le divin enfant, qui échappa ainsi au massacre.

Les Juifs, supportant impatiemment le joug de Rome, se révoltèrent à diverses reprises. L'an 70 de J.-C., Titus s'empara de Jérusalem, après une guerre de plusieurs années et un siège meurtrier de sept mois. Le temple devint la proie des flammes.

Enfin, à la suite d'une dernière révolte, la ville fut prise de nouveau sous Adrien, qui la détruisit en l'an 135, et ordonna le massacre de 500,000 Juifs. Ce qui resta fut à jamais chassé de Jérusalem.

Dès lors, les Juifs n'ont plus formé de corps de nation, et ils se sont répandus sur toute la terre.

(A suivre.)

La presse.

Un de nos confrères de la Suisse allemande a retrouvé les prescriptions imposées par le Conseil de Berne à l'un de nos ancêtres «compositeur de journal», en l'an de grâce 1689.

Voici une traduction de ce document, qui ne manque pas de saveur, dans sa candeur helvétique et sous ses allures vieillottes. Le haut Conseil de Berne enjoignait ce qui suit, il y a deux cents ans, à notre lointain aïeul de la presse:

1º Ecrire avec le respect qui leur est dû et en toute modestie sur tous les princes et sur tous les Etats aussi bien que sur la Confédération et n'imprimer aucune chose préjudiciable qui pût les offenser.

2º Autant que faire se peut, n'annoncer que des faits véritables, ou tout au moins des faits vraisemblables et fondés sur des nouvelles précises.

3º Ne rien imprimer qui soit outrageux, déshonorant ou préjudiciable aux religions, et ne pas attaquer ni offenser les ecclésiastiques des hétérodoxes.

4º D'une façon générale, ne rien écrire qui <u>puisse</u> être contraire à l'honnêteté. 5º Touchant les choses qui se passent en Suisse,

5º Touchant les choses qui se passent en Suisse, ne rapporter que celles qui seront bonnes et glorieuses pour la patrie, et non celles qui feraient honte

Certes, avec des conditions pareilles, la tâche des journalistes ne devait pas être commode.

Les voyez-vous forcés de n'annoncer que des faits véritables, fondés sur des nouvelles précises!...

Quelles souffrances chez ces braves gens, et quelle disette de copie!